

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DELIBERATION N° 22-2019  
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SYNDICAT DE DEFENSE CONTRE LES  
INONDATIONS DU BASSIN DU LAGOIN**

Le mercredi 20 mars 2019 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 12 mars 2019

**Etaient présents (21 délégués) :**

<b>COLLECTIVITE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>QUALITE</b>
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CHARRIER	Bernard	Titulaire
	GUILLAUME	Gérard	Titulaire
	MALO	Serge	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	SOUDAR	Bernard	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ</b>	CAMDESSUS	Michel	Titulaire
	CANTON	Encarnacion	Titulaire
	CAZALERE	Jean-Pierre	Titulaire
	LARROQUE	Francis	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEMBEZAT	Céline	Titulaire
	MIRASSOU	Maïthé	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	ARRABIE	Bernard	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire

	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN</b>	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES</b>	LALANNE	Patrice	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS</b>	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaients excusés et avaient donné pouvoir (5 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE	A DONNE POUVOIR A
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	DUDRET	Victor	Titulaire	PEDEFLOUS Roger, délégué titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire	SOUDAR Bernard, délégué titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ</b>	LABOURDETTE	Michel	Titulaire	MIRASSOU Maïthé, déléguée titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	CASSOU	Michel	Titulaire	CAPERET Alain, délégué titulaire
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES</b>	BEGORRE	Marc	Titulaire	MASSIGNAN Bernard, délégué titulaire

Etaients absents ou excusés (6 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ</b>	ARENAS-FAJARDO	Michel	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	CANTON	Marc	Titulaire
	D'ARROS	Gérard	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN</b>	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN</b>	MADEO	Hervé	Titulaire

**Assistaient également à la réunion** : Anaïs BOUTIN – Animatrice SLGRi, Eric LOUSTAU – Ingénieur, Julie PARGADE – Assistante administrative, Henri PELLIZZARO – Directeur, Laureen VILLOT – Responsable administratif et financier, personnels du SMBGP.

**Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT)** : Madame LEMBEZAT Céline

**Objet : Approbation du compte administratif 2018 du Syndicat de défense contre les inondations du bassin du Lagoin**

Le Président rappelle que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de l'ordonnateur.

Le Syndicat de défense contre les inondations du Lagoin ayant été dissout le 31 décembre 2018 par transfert de l'intégralité de ses compétences au Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP), c'est au comité syndical du SMBGP d'approuver son compte administratif 2018.

Il indique que dans la partie de séance où le compte administratif est débattu, le Président doit se retirer au moment du vote, et le comité syndical doit élire un Président pour cette partie de séance.

Le comité syndical est donc invité à désigner un Président pour la partie de séance consacrée à l'adoption du compte administratif : Madame Maïthé MIRASSOU, est désignée Présidente de séance.

Il est ensuite fait une présentation du compte administratif 2018 du Syndicat de défense contre les inondations du Lagoin, dont les résultats sont les suivants :

**Section d'investissement 2018 :**

<b>Recettes</b>	Prévu :	63 139,33 €
	Réalisé :	59 212,61 €, dont 22 373,65 € de résultats repris de l'exercice 2017 (001)
	Restes à réaliser :	0,00 €
<b>Dépenses</b>	Prévu :	63 139,33 €
	Réalisé :	37 576,49 €
	Restes à réaliser :	0,00 €

**Section de fonctionnement 2018 :**

<b>Recettes</b>	Prévu :	28 493,00 €
	Réalisé :	28 498,85 €, dont 2 799,38 € de résultats repris de l'exercice 2017 (002)
	Restes à réaliser :	0,00 €
<b>Dépenses</b>	Prévu :	28 493,00 €
	Réalisé :	20 777,80 €
	Restes à réaliser :	0,00 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2018 :**

<b>Investissement</b>	21 636,12 €
<b>Fonctionnement</b>	7 721,05 €
<b>Résultat global</b>	29 357,17 €

Hors la présence du Président en exercice et du Président sortant et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif 2018 du Syndicat de défense contre les inondations du Lagon.

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2018.

**RAPPELLE** que l'approbation du compte de gestion 2018 a fait l'objet d'une décision antérieure.

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

**Le Président**



Syndicat Mixte du Bassin du  
GAVE DE PAU

**Michel CAPERAN**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 10/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 10/04/2019